

BIEN-ÊTRE MENTAL – SERVICES DE SOUTIEN IMMÉDIAT ET D’ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS POUR LE PROGRAMME

Numéro de l’ICD et année financière : HC-P117 (2021-2022)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l’ICD HC-P117. Il ne s’agit pas d’un modèle de rapport ni d’un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n’avez pas reçu d’exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d’aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le rapport annuel des Services de soutien immédiat et d’assistance téléphonique présentera les informations indiquées dans le ***Modèle de Rapport final des Services de soutien immédiat et d’assistance téléphonique*** qui est disponible par le biais du bureau national ou régional.

Le modèle dûment rempli doit être envoyé à l’adresse de contact du ministre indiquée dans l’entente de financement, ou tel qu’identifié par la DGSPNI-SAC auprès du bureau régional ou national.